

**Composition du Conseil Communautaire : 36 Délégués**

Suite au décès de Mme FANTIN-BOLLON Martine, la commune de La Bridoire compte trois représentants au lieu de quatre. Le nombre de délégués est donc porté à 35 jusqu'à la fin du mandat.

**30 présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mme HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian (excusé en début de séance), LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel (excusé en début de séance), PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves (excusé en début de séance). **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain (excusé en début de séance). **Saint Genix les Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**02 Pouvoirs** : Mme ANDRE Valérie à M. LESAGE Claude, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel.

**03 Absents** : Mme MADELON Caroline, M. LARDE Alain, M. BILLON Pierre.

Participation des agents : M. Stéphane MARTINOTTI, DGS.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : M. le Président propose M. Georges CAGNIN. La proposition est acceptée à l'unanimité.

**A)-Discussion autour des thèmes suivants :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

*Rapporteur : Monsieur Paul REGALLET, Président*

**01-Adhésion au CEREMA ;**

Le CEREMA est un établissement public partagé entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Il est un expert technique au service des transitions territoriales.

A ce titre, il peut délivrer des prestations à ses membres à des tarifs préférentiels.

Le coût de l'adhésion pour les collectivités ou leurs établissements publics de 10 000 à 39 999 habitants est égal à 0,05€ par habitant, soit 625,00€ pour la CC Val Guiers.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- ✓ D'APPROUVER le principe de l'adhésion de la CC Val Guiers au CEREMA ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 28          Contre : 00          Abstention : 00

## RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

*Rapporteur : Monsieur Georges CAGNIN, 1<sup>er</sup> Vice-président*

### 02-Autorisation de rembourser aux agents concernés les aides du FIPHFP :

Dans le cadre de la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés a l'obligation d'employer 06% de travailleurs handicapés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, complète cette disposition par l'obligation de versement d'une contribution financière au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) lorsque l'employeur public n'atteint pas ce taux. En contrepartie, le FIPHFP finance des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Certains agents de la CCVG bénéficient d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Le médecin de prévention peut préconiser des équipements spécifiques afin d'améliorer leurs conditions de vie personnelle et professionnelle. Dans certains cas, ce sont les agents qui entreprennent les démarches d'achat et avancent les frais associés, en particulier lorsqu'il s'agit d'appareillage médical personnel. Le reliquat de la somme, après d'autres prises en charges (CPAM, Mutuelle...) peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP, conformément à sa mission d'aide au maintien dans l'emploi, pour toute ou partie de la dépense. Dans ce cas, la somme est versée à la collectivité employeur qui la reverse à l'agent.

Il est proposé d'autoriser la CCVG à reverser aux agents qui ont fait l'avance des frais pour acquérir un équipement préconisé médicalement, les aides perçues du FIPHFP.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- ✓ D'APPROUVER le principe de remboursement des avances de frais présentées ci-dessus ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 28          Contre : 00          Abstention : 00

## ECONOMIE

*Rapporteur : M. le Président en l'absence de Monsieur Nicolas VERGUET, 2<sup>ème</sup> Vice-président*

### 03-EPFL/TIES I – Champagnoux : Avenant financier n°1 échéance annuelle ;

L'avenant n°1 est le complément de la convention de portage initiale. Il présente le coût annuel du portage par l'établissement public foncier local (EPFL) de la Savoie, soit 79 090,34€ TTC.

Pour rappel, le montant de l'opération s'élève à :

- Acquisition des biens immobiliers (bâtiments et terrains) pour 260 000,00€ ;
- Travaux pour 526 448,72€ TTC.

Soit un total de 786 448,72€ TTC.

Vu le prix de vente à un opérateur et les subventions acquises par l'EPFL (Fonds Friche – Plan de relance notamment), le reste à charge prévisionnel pour la CC Val Guiers s'élève à 85 000,00€.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- ✓ D'APPROUVER le contenu de l'avenant présenté en séance ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 28          Contre : 00          Abstention : 00

**04-Candidature au programme ALCOTRA « Nouvelles coopérations – Appel à projets Nouveaux défis » ;**

A la suite du programme européen PITER GRAIES LAB Social Lab, les partenaires italiens et français ont suggéré de renouveler le partenariat pour poursuivre les projets initiés (notamment schéma territorial sur l'offre de services et habitat inclusif) dans le cadre d'un projet transfrontalier : ALCOTRA.

A la suite de nombreuses réunions de travail, le chef de filât a été proposé à notre communauté de communes. Le Bureau communautaire l'a accepté le 11 octobre 2022.

Le rôle de la communauté de communes Val Guiers et les projets proposés ont été positionnés autour du CIAS pour lui apporter les outils nécessaires à son bon fonctionnement (lien avec les réseaux professionnels pour les besoins de ses résidents, animation, diversification des habitats pour favoriser le maintien à domicile...).

L'ensemble des actions, à l'exception des missions de chef de filât et du groupe transfrontalier de jeunes seront pilotés avec ou par le CIAS Val Guiers.

Les discussions ont abouti au programme suivant :

- **1 : Gouvernance et gestion administrative :**  
Financement des postes de Finance Manager et de Project Manager.
- **2 : Actions de communication et de promotion de la santé :**  
Actions de communication sur les métiers du soin.  
Actions de communication sur le projet.
- **3 : Renforcement du système de prévention et développement des services de santé de proximité :**  
Accompagnement et coordination des écosystèmes sanitaires et sociaux locaux – création d'un relais territorial (création d'un poste au CIAS pour assurer le lien entre les services communautaires sanitaires et sociaux et les professionnels de santé et autres réseaux et partenaires sanitaires et sociaux).  
Création d'un réseau transfrontalier de professionnels de la CCVG et du CIAS qui pourra s'élargir à tous métiers de la santé si les professionnels le jugent opportun (échanges de pratiques CIAS, LAEP, RPE...).  
Elaboration d'un profil de santé (ce profil de santé servira de base au travail transfrontalier de groupes de jeunes pour faciliter les échanges franco-italiens).  
Valorisation et renforcement du bénévolat social/sanitaire.
- **4 : Action de promotion de la santé, vieillissement actif, renforcement du maintien à domicile :**  
Modélisation d'habitats adaptés (inclusifs) / Financement d'études pour la mise en œuvre de ce type d'habitat.  
Offre multiservices favorisant le maintien à domicile (réalisation de petits travaux à domicile en complément des interventions des aides-soignantes).  
Promotion de l'activité physique et la sauvegarde de l'autonomie des personnes âgées (acquisition de tricycles et autres matériels de sports par le CIAS).  
Habilitation des jeunes isolés (16-25 ans) par leur engagement sur leur bien-être (Mise en place d'un groupe transfrontalier de jeunes pour mener des projets liés à la santé).

Le montant total du projet de candidature s'élève à 1 933 504,09 € dont 518 838,45€ pour la CC Val Guiers/CIAS.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- ✓ D'APPROUVER le rôle de chef-de-file de la CC Val Guiers dans le cadre de ce projet ;
- ✓ D'APPROUVER la candidature portée par la communauté de communes Val Guiers ;
- ✓ D'APPROUVER le budget du projet et plus particulièrement le financement des actions portées par la CC Val Guiers ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

*Débats : M. Daniel PEYSSONNERIE demande :*

- *Quels sont les partenaires du projet et leur budget respectif ?*

*Réponse : Les partenaires sont :*

*La communauté d'agglomération Arlysère (Albertville) – Budget : 582 000,00€ ;*

*La communauté de communes du Lac d'Aiguebelette – Budget : 204 415,65€ ;*

*La Ville métropolitaine de Turin – Budget : 381 250,00€ ;*

*Le syndicat agricole italien « Coldiretti » - Budget : 250 000,00€ ;*

- *A supposer que la CCVG opte pour les remontées de dépenses au réel plutôt qu'au forfait (ce qui serait logique compte tenu de la prépondérance de frais de personnel) cela suppose que le DGS consacre des « heure poste » à la gestion et au suivi de ce projet. Compte tenu des missions supplémentaires dont on l'a « chargé » (management du lieu partagé Clic'& Ressources – France Services, chef de projet par intérim Petite Ville de demain S' Genix-les -Villages) est-ce bien raisonnable, en raison, notamment de la rigueur des contrôles sur ces temps alloué ?*

*Réponse : Les actions de coopérations transfrontalières débuteront au début de l'année 2024. D'ici là un(e) responsable du lieu partagé et un(e) chef(fe) de projet Petite ville de demain auront été recrutés.*

- *Le projet propose une embauche au CIAS pour piloter des écosystèmes sanitaires et sociaux et un profil de santé innovant alors que la priorité pour le CIAS ne se trouve-t-elle pas dans l'amélioration de sa gestion ?*

*Réponse : L'embauche doit permettre au duo de direction de se concentrer sur la gestion administrative et financière des services existants. La personne recrutée sera chargée d'améliorer et diversifier la prise en charge des personnes en perte d'autonomie par le CIAS.*

*M. Barthélémy PICHE demande si ce type de coopération d'impose pas une répartition des crédits de 30% côté français et 70% côté italien.*

*Réponse : Ni le service instructeur, ni les partenaires italiens n'ont évoqué une telle répartition.*

Vote : Pour : 26 Contre : 00 Abstention : 03 (Mme FERRARI Myriam, YACONO Céline et M. PEYSSONNERIE Daniel).

## PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame Marie-France PICARD, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente

### 05-Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF portant sur les formations BAFA et BAFD ;

Afin de respecter la réglementation en matière de taux d'encadrement et face aux difficultés croissantes de personnel diplômé, la communauté de communes a souhaité contractualiser avec la CAF de Savoie afin de financer la formation BAFA ou BAFD de ses agents.

Ainsi, la CAF de Savoie propose la signature d'une convention d'objectifs et de financement BAFA et BAFD, dans laquelle elle s'engage à participer aux frais pédagogiques à hauteur de 350,00 € par session, qui est le coût moyen constaté (hors prise en charge des frais de repas et hébergement).

Mme la Vice-présidente informe que deux dossiers sont en cours.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ✓ D'APPROUVER le contenu de la convention ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 29 Contre : 00 Abstention : 00

**06-Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF portant sur la prestation de services de la ludothèque ;**

La communauté de communes a souhaité contractualiser avec la CAF de Savoie afin de bénéficier d'une prestation de service pour la ludothèque.

Cette prestation est calculée à partir du nombre d'heures d'ouverture annuelles de la ludothèque. Les modalités précises de calcul et de versement sont définies par des conventions d'objectifs et de financement signées avec la CAF de Savoie. Les conventions étant signées pour la période 2018/2021, il convient de procéder à une nouvelle signature pour la période 2022/2025.

Cette nouvelle convention maintient le financement à hauteur de 13,58 € par heure d'ouverture dans la limite de 88h00 par an. Toute heure effectuée au-delà sera considérée comme « nouvelle heure » et financée à hauteur de 10,00 €.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ✓ D'APPROUVER le contenu de la convention ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

**07-Approbation du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ;**

Le service Petite enfance / Enfance jeunesse de la communauté de communes Val Guiers a déposé, au titre de l'année scolaire 2022-2023, un projet d'accompagnement à la scolarité auprès de la CAF de la Savoie.

Le comité départemental CLAS a émis un avis favorable à la labellisation du projet en référence au cahier des charges du CLAS pour 3 collectifs accordés pour l'année 2022-2023.

A ce titre, le montant de la prestation CLAS s'élèverait à 3 243,50€.

Afin de répondre aux besoins du territoire, la communauté de communes doit s'engager sur les 4 axes du contrat CLAS :

- Intervention en direction des enfants et des jeunes ;
- Intervention auprès des parents ;
- Concertation et coordination avec l'école ;
- Concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ✓ D'APPROUVER le contenu de la convention ;
- ✓ D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Vote : Pour : 30 Contre : 00 Abstention : 00

**08-Locaux temporaires pour Val Guiers Ados Pont de Beauvoisin ;**

En raison des travaux à venir au sein du local Val Guiers Ados de Pont de Beauvoisin (Tissandière), il est nécessaire de trouver un local pour assurer la continuité du service.

M. le Maire de Pont de Beauvoisin a mis en relation le service avec le propriétaire d'un local commercial vacant dans le centre-bourg de la commune.

Le propriétaire est prêt à louer le local en contrepartie d'un loyer de 450,00€ TTC/mois (sans les charges). Il accordera un mois gratuit en raison des travaux de peinture qui seront réalisés par les jeunes dans le cadre d'un chantier jeune.

Le local mesure 60m<sup>2</sup> environ réparti en 2 pièces d'environ 30m<sup>2</sup>.

L'occupation durera le temps de la réalisation des travaux du local de la Tissandière.

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 24 janvier 2023 ;*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de location d'un local de 60m<sup>2</sup> environ en contrepartie d'un loyer de 450,00€ (sans les charges) ;
- ✓ **D'APPROUVER** la réalisation d'un chantier jeune pour des travaux de peinture afin de bénéficier d'un mois de loyer offert ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

*Débats : Le Président Paul REGALLET remercie M. Christian BERTHOLLIER, Maire de Pont de Beauvoisin, pour avoir mis en relation le service avec le propriétaire.*

Vote : Pour : 30          Contre : 00          Abstention : 00

## **B)-Questions diverses**

### **Rapport sur les travaux des commissions communautaires :**

#### **Ressources humaines et Tourisme, M. Georges CAGNIN, 1<sup>er</sup> vice-président :**

RH : Le remplacement de la chargée de mission Culture du SMAPS (Maternité) est en cours.

Le service RH de la communauté de communes recherche un(e) gestionnaire RH. Les entretiens se dérouleront bientôt.

Le remplacement de la cheffe de projet Petite Ville de Demain S<sup>1</sup> Genix-les-Villages est en cours.

Tourisme : Le Bureau de l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette s'est réuni le 30 janvier 2023. Le budget a été réétudié (déficit constaté de 9 000,00€ en 2022, et 19 000,00€ prévu en 2023...). Il a été annoncé que la séparation des deux Offices de Tourisme se fera en 2023. M. Georges CAGNIN craint que le déficit du budget soit l'occasion d'utiliser les réserves qui avaient en totalité été amenées par Val Guiers lors de la fusion. La CCLA n'en avait pas fait.

M. Philippe VITTOZ demande comment l'argent apporté a été transcrit lors de la fusion ?

M. Georges CAGNIN estime que l'apport doit forcément figurer dans les comptes de l'association OT PLA.

**Développement économique, M. Nicolas VERGUET, 2<sup>e</sup> vice-président :** L'élaboration de la stratégie de développement économique est en cours. Une enquête a été lancée auprès des entreprises. Vu le peu de réponses, des relances sont en cours jusqu'à début février. Notre chargée de mission se déplace pour encourager à remplir les enquêtes.

Le prestataire retenu rencontre des entreprises et des élus. Il sera présent à l'assemblée générale de l'association AGIR.

La chargée de mission poursuit l'inventaire du parcellaire des ZAE.

45 porteurs ont été accueillis par le service en 2022. Les demandeurs recherchent essentiellement des terrains d'une surface comprise entre 1 000 et 5 000m<sup>2</sup> et/ou des locaux entre 100 et 300m<sup>2</sup>.

**Finances, M. Philippe VITTOZ, 3<sup>e</sup> vice-président :** La préparation budgétaire bat son plein. Une réunion avec les services est prévue mardi 07 février.

**Affaires sociales, M. Jean-Claude PARAVY, 4<sup>e</sup> vice-président :** L'actualité du travail concerne essentiellement la candidature au programme européen transfrontalier ALCOTRA. Le service est ralenti depuis le départ de la chargée de mission au début du mois de décembre.

**Enfance / Jeunesse, Mme Marie-France PICARD, 5<sup>e</sup> vice-présidente :** 2 importants travaux sont en cours.

Sur la mise à jour de son projet éducatif territorial, la communauté de communes Val Guiers a été désignée pilote pour la Savoie. Le travail avec des associations est financé par le Conseil départemental. Des idées devraient aboutir au printemps.

Sur le travail contre les addictions, une réflexion est menée avec l'IREPS<sup>1</sup> et Addiction France en présence de la gendarmerie, des établissements scolaires. Drogues, écrans, boissons...

Mme la Vice-présidente informe que l'ensemble des structures de Petite enfance seront en grève ce jeudi pour contester sur la possibilité de recruter des personnels non formés à la gestion de la petite enfance. Elle rappelle que jusqu'à présent la CC Val Guiers a toujours pu recruter du personnel formé et n'a jamais recouru et ne compte pas recourir à cette possibilité.

Une soirée jeu est organisée par la ludothèque au foyer logement de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages vendredi soir.

Un groupe de jeune est parti à Marseille en partenariat avec la Sauvegarde. Ils ont pu assister à un match de l'Olympique de Marseille.

Un recrutement d'un animateur Ados est en cours. Aucune candidature n'a été reçue à ce jour.

Les programmes des vacances de février sont parus.

**Transports scolaires & Mobilités, M. Claude LESAGE, 6<sup>e</sup> vice-président :** Les transporteurs ont moins de problème de chauffeurs. Ils ont pu recruter.

Les circuits dérogatoires de Domessin et Champagneux mis en place à la rentrée de septembre 2022 vont se pérenniser jusqu'en 2026.

Passerelle sur le Guiers (Opération SIAGA) : Entre S<sup>t</sup> Genix-les-Villages et Aoste, 3 emplacements avaient été proposées en aval du pont routier (au niveau de la ZAE de la Forêt Ouest) pour créer une passerelle « modes doux ». Une nouvelle réunion a permis de proposer un nouveau site au niveau des terrains de pétanque de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages.

Une prochaine rencontre sur place permettra d'étudier la faisabilité et de définir la maîtrise d'ouvrage. Ce positionnement faciliterait l'arrêt de cyclistes dans le centre-bourg.

Le Président rappelle que la première passerelle devait être construite à la confluence Guiers/Rhône à l'initiative du SIAGA. Ce projet a été abandonné en raison de son incompatibilité avec la réserve naturelle nationale. Le positionnement intermédiaire n'étant pas esthétique, il a proposé au maire d'Aoste de remonter la passerelle à proximité des bourgs et du pont routier. Cet emplacement a également l'avantage de relier Aoste au collègue.

M. Georges CAGNIN ajoute que des aides financières existent, côté Isère notamment. Ces aides pourraient être perdues si le dossier n'avance pas rapidement.

**Travaux, M. Christian BERTHOLLIER ; 7<sup>e</sup> vice-président :** Bâtiment Val Guiers Ados de Pont de Beauvoisin : Les travaux devraient démarrer au printemps.

Bâtiment Val Guiers Ados de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages : Une nouvelle réunion d'expertise a lieu en février en présence de notre avocat. Le service Val Guiers Ados recherche une solution à moyen terme pour reloger le service.

Lieu partagé Clic' & Ressources : Il va falloir reloger le service. Le bâtiment et la place ne seront pas utilisables pendant la période de travaux. Il est urgent de penser à ce relogement.

M. le Maire de S<sup>t</sup> Genix-les-Villages indique que des solutions sont à l'étude avec la mairie.

Mme Nadège MESTRALLET suggère la location d'un local commercial vacant. Un local est en location en ce moment.

**Communication / Culture, Mme Elise SAUNIER, conseillère communautaire déléguée :** Communication : Une prestation de photographies du territoire, de photographies aériennes vient d'être réceptionnée. Elles seront utilisées pour le site Internet et pour nos publications. Elles seront transmises aux communes.

Un travail s'engage sur les réseaux sociaux pour rationaliser les usages professionnels de la CC. Pour donner une ligne de conduite aux services. Avoir une vision d'ensemble et être au clair sur les règles d'utilisation.

Un bulletin intercommunal verra le jour au premier trimestre 2023.

---

<sup>1</sup> Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé.

Signalétique des ZAE : Un marché commun sur les études et le matériel doit être piloté par la CC. La première partie révèle des coûts très onéreux. Faut-il la conserver ? L'échelonner dans le temps ?

M. Christian BERTHOLLIER rappelle que le totem de la pépinière d'entreprises Pravaz doit être changé.

Mme Elise SAUNIER confirme et indique que d'autres sujets très opérationnels sont importants, comme l'entrée des ZAE d'intérêt communautaire.

Culture : Les dispositifs culturels risquent de perdre en dynamisme le temps du remplacement de la chargée de mission culture du SMAPS.

L'évènement « *En avant pays le livre* » devait avoir lieu à l'automne 2023. Vu le contexte, le report en 2024 a été acté.

Les trois commissions Culture des 3 communautés de communes de l'Avant-Pays Savoyard travaillent à l'organisation d'un évènement culturel pour le printemps 2024 en s'appuyant sur les réseaux existants, professionnels ou amateurs.

### **Rapport sur les travaux des Syndicats intercommunaux :**

**SIEGA<sup>2</sup>, M. Christian BERTHOLLIER, Président** : Les travaux sont terminés à Verel-de-Montbel, St Genix-les-Villages et Champagneux.

Des travaux sont lancés à St Béron et St Alban de Montbel. La qualité des rejets y est très mauvaise.

A Domessin, la fromagerie modifie sa propre station d'épuration pour évacuer ses rejets directement dans le Guiers.

**SIAEP<sup>3</sup> du Thiers, M. Yves BERTHIER, Président** : En 2022 s'est poursuivi le déploiement de la télérelève pour simplifier la gestion du service. Un périmètre de protection de captage a aussi été aménagé à Champagneux.

Le SIAEP a participé aux travaux de la Place carouge de Pont de Beauvoisin (environ 110 000,00€).

Des travaux de 320 000,00 € ont été engagés à St Genix les Villages. 210 000,00€ sur la rue du Rhône. Des travaux à la Ribaudière ont dû être reportés en raison de la sécheresse.

380 000,00€ ont été engagés pour la liaison entre St Maurice de Rotherens et S<sup>te</sup> Marie d'Alvey. La ressource de St Maurice étant faible, elle pourra être suppléée par l'eau du lac d'Aiguebelette si nécessaire.

M. Nicolas VERGUET signale l'importante gestion interne du personnel. Le SIAEP est une grosse entreprise de BTP. Le prix des matériels a fortement augmenté. Une hausse des prix de 06% a été adoptée par le conseil d'administration (abonnement et prix du m<sup>3</sup>). Soit environ 12,00€ d'augmentation pour un foyer consommant 120m<sup>3</sup>/an.

M. Yves BERTHIER explique que cette augmentation ne suffira sans doute pas. Le SIAEP est adhérent au SDES et bénéficie du contrat groupe. De fait, l'augmentation de l'énergie sera modérée en 2023. L'incertitude règne pour les années suivantes.

Il informe que le captage à l'amont du village de Leschaux à Champagneux fait l'objet d'analyses. Les résultats sont très prometteurs. La belle quantité et très bonne qualité de la ressource ont été constatées. Ce forage a été initié par le Conseil départemental. Cette eau pourrait être pompée jusqu'à Rochefort pour alimenter jusqu'à St Béron en gravitaire.

D'autres essais sont prévus pour analyser les effets sur le milieu naturel riverain.

**SYCLUM<sup>4</sup>, M. Daniel LOMBARD, vice-président** : Il rappelle que le SYCLUM regroupe 94 communes et 158 000 habitants sur trois communautés de communes (Vals du Dauphiné, Balcons du Dauphiné et Val Guiers).

La rationalisation des horaires des déchèteries est en cours.

La distribution de bacs jaunes pour l'ensemble des communes a également débuté pour faciliter le geste de tri. Les communes de Val Guiers devraient être équipées au 2<sup>e</sup> semestre 2023. Ces bacs pourront servir au tri incitatif à terme. Une adresse sera attribuée à chaque bac. La collecte des emballages se fera en porte à porte une semaine sur deux avec les ordures ménagères.

<sup>2</sup> Syndicat Interdépartemental mixtes des Eaux et d'assainissement du Guiers et Ainan.

<sup>3</sup> Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

<sup>4</sup> Syndicat intercommunal de collecte des déchets.

La redevance incitative n'a pas encore fait l'objet de vote.

Selon M. Jean-Claude PARAVY, la loi risque d'imposer à terme la redevance incitative.

M. Philippe VITTOZ indique que le projet de déploiement des bacs a été acté par le conseil d'administration du SYCLUM. Le financement est-il consolidé ?

M. Daniel LOMBARD explique que d'autres projets sont envisagés, aménagement de déchèterie, et construction d'un bâtiment pour abriter les agents. Les bâtiments de Rochetoirin et Arandon-Passin sont trop petits.

M. Georges CAGNIN évoque une communication sur fond noir reçu en mairie. M. Daniel LOMBARD confirme qu'il s'agit du calendrier des collectes.

M. Philippe VITTOZ rappelle qu'il a été invité à des réunions, avec les autres vices présidents finances des communautés de communes, leurs présidents et DGS pour évoquer une hausse des taxes de 15,9%. Il trouve dommage d'engager des projets sans prévoir le financement.

Les représentants de la CC Val Guiers ont refusé l'augmentation suggérée de 15,9%.

M. Daniel LOMBARD indique que suite à ces rencontres, le SYCLUM a décidé de concentrer l'effort sur la distribution des bacs. Le SYCLUM a travaillé une trajectoire d'économies pour éviter une hausse importante.

Les nouveaux éléments n'ont pas été transmis aux intercommunalités.

M. Philippe VITTOZ craint que les excédents initiaux soient écoulés et que bientôt la situation budgétaire soit très dégradée.

Mme Nadège MESTRALLET demande les justifications des embauches depuis la création du SYCLUM ? Elle rappelle qu'il fallait trouver des espaces pour aménager les points d'apport volontaire pour maintenant revenir à la collecte en porte à porte !

M. Jean-Claude PARAVY confirme qu'aucun retour en arrière n'est prévu pour les secteurs équipés en points d'apport volontaire. Ceux-ci ne recevront pas de bacs jaunes.

M. Jean-Claude PARAVY explique que le coût de collecte de déchets augmentera malgré tout en raison de la hausse des taxes nationales (TGAP notamment).

M. Georges CAGNIN s'étonne du nombre de recrutement depuis la fusion. Le SYCLUM peut-il venir présenter son activité au conseil ?

M. Jean-Claude PARAVY rappelle que les membres du SICTOM du Guiers n'étaient pas en faveur de la fusion. Ce sont les CC iséroises qui ont sollicité la fusion pour simplifier le nombre d'acteurs.

Mme Elise SAUNIER estime qu'il est possible d'expliquer aux populations si toute l'explication est clairement transmise aux communes.

Pour M. Georges CAGNIN il ne serait pas normal que la communauté de communes supporte le poids de l'augmentation du coût du service.

Un écrit sera transmis au SYCLUM pour détailler la position de la CC.

**SHR<sup>5</sup>, M. Georges CAGNIN :** Un important travail est en cours sur la réserve nationale et sur les digues du Rhône. Que veut-on protéger ? Que peut-on inonder ? GEMAPI a en charge la protection des individus, pas des biens. Des démarches sont en cours pour protéger des terrains agricoles et autres équipements.

D'autres sujets, notamment sur les alluvions sont à l'étude pour trouver comment draguer certaines zones (ports, pontons, amarrages de bateau...).

**SMAPS<sup>6</sup>, M. Paul REGALLET, vice-président aux finances :** Inventaire des ZAE : Le SMAPS suggère le recrutement d'un stagiaire pour une durée de 3 mois. Le coût serait réparti à part égale entre les communautés de communes (2 000,00€ par CC). Il mettrait en place une méthode commune aux trois communautés de communes membres et un outil facile à mettre à jour.

M. Philippe VITTOZ estime que plusieurs personnels sont déjà engagés sur l'économie et la gestion des zones d'activités économiques. Personne ne s'occupe de ce type d'inventaire ? N'existe-t-il pas une base ? Faut-il recruter une personne pour s'occuper de ce document ?!

M. Paul REGALLET explique que ce ne sont pas les fonctions de l'agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises et de sa chargée de mission. Est-il possible d'engager ce travail par notre chargée de mission ?

M. Daniel PEYSSONNERIE estime que, soit c'est une mise à jour et un stagiaire peut le faire, soit c'est plus compliqué et un stagiaire ne sera peut-être pas capable.

---

<sup>5</sup> Syndicat du Haut Rhône

<sup>6</sup> Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

M. Philippe PERSON rappelle qu'un stagiaire doit être guidé.

M. Paul REGALLET a demandé au SMAPS des précisions pour justifier la mission du stagiaire.

M. Georges CAGNIN rappelle qu'un listing devait être transmis aux communes il y a plusieurs années. Il propose d'utiliser une base annotée par les communes pour débiter le travail.

M. Barthélémy PICHE estime que le travail va être complexe. Un stagiaire en sera-t-il capable ?

M. Daniel PEYSSONNERIE estime que la chargée de mission de la communauté de communes doit pouvoir réaliser ce travail en parallèle avec les communes.

M. Philippe VITTOZ est d'accord. Les communes doivent pouvoir intervenir.

M. Nicolas VERGUET se demande où l'Etat veut en venir avec cette nouvelle obligation.

M. le Président demande à l'assemblée qui s'oppose au recrutement d'un stagiaire par le SMAPS ? 8 abstentions / 1 contre. L'avis favorable des conseillers communautaires sera transmis au SMAPS.

La communauté de communes inscrira 2 000,00€ au budget prévisionnel 2023.

Cotisation du SMAPS : M. Paul REGALLET informe du passage de la cotisation de 10€/habitant à 11€/habitant. Cela représentait 122 000,00€ en 2022 et 135 000,00€ en 2023 pour la CCVG. L'avis favorable est donné à l'unanimité.

M. Daniel PEYSSONNERIE rappelle que dans les recettes du SMAPS figurent le fonds Leader (dont le volume est drastiquement diminué) et les coopérations européennes (dont l'issue est incertaine).

M. Paul REGALLET recommande la lecture du livret « A quoi sert le SMAPS ? ».

**CIAS<sup>7</sup>, M. Paul REGALLET, Président** : Suite à l'étude d'AGATE, le conseil d'administration (CA) du CIAS va solliciter les conseils d'administration des CCAS<sup>8</sup> pour le reversement des excédents d'investissements des budgets des EHPAD<sup>9</sup>.

M. Georges CAGNIN s'interroge sur la nécessité des délibérations à adopter par les CA dès lors qu'au moment du transfert, ces reversements étaient bien prévus.

Mme Myriam FERRARI estime que les sommes qui devaient être reversées l'ont été.

M. Philippe VITTOZ explique que les communes ont conservé les excédents d'investissement des budgets des EHPAD alors qu'elles ont transféré leur gestion au CIAS.

Bien que la CLECT<sup>10</sup> ait conclu à l'absence d'impact, les excédents devaient revenir au nouveau gestionnaire. Si ce reversement n'avait pas été acté, les attributions de compensation auraient été impactées pour accompagner le transfert de la compétence.

Le 24 janvier dernier, les autorités de tutelle ont accepté le principe de ce versement.

M. Jean-Claude PARAVY rappelle que la réglementation permet le versement après l'adoption de délibérations concordantes des trois conseils d'administration.

Mme Marie-France PICARD, présente lors de la réunion de la CLECT, confirme qu'il avait été demandé aux communes de conserver la somme en attendant la résolution technique du sujet.

M. Philippe VITTOZ propose de laisser le temps aux communes d'en débattre en interne.

Mme Nadège MESTRALLET se questionne sur l'état de santé du CIAS. Est-ce un problème de dépenses ? Un problème de recettes ?

M. Philippe VITTOZ estime que le niveau de trésorerie est en partie lié au non reversement des excédents d'investissements des budgets EHPAD des CCAS, que la conjoncture actuelle a vraisemblablement contribué à creuser un déficit de fonctionnement, et côté capacité d'investissement, le fonds de réserve de travaux étant quasiment vide pour les bâtiments de La Quiétude, le budget est très contraint.

M. Daniel PEYSSONNERIE reconnaît qu'avant le transfert, la commune de Pont de Beauvoisin versait une subvention d'équilibre à ses établissements.

**DIVERS** : Le président fait état du complément de rapport d'activités transmis par le commandant du SDIS à Val Guiers. 2022 a permis de recenser 20 interventions sur l'autoroute A43. Très peu en rapport des 800 interventions annuelles du centre de secours de Pont de Beauvoisin.

Le Président lève la séance à 21h55.

<sup>7</sup> Centre Intercommunal d'Action Sociale.

<sup>8</sup> Centre Communal d'Action Sociale.

<sup>9</sup> Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

<sup>10</sup> Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

\*\*\*

Le prochain Bureau communautaire : LUNDI 13 février 2023 à 18h30.  
Le prochain Conseil communautaire : Mardi 28 février 2023 à 19h00.

Fait à Belmont-Tramonet le 03 février 2023

Le Président  
Paul REGALLET

Le Secrétaire de séance  
Georges CAGNIN



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Georges Cagnin, is written over the text 'Le Secrétaire de séance Georges CAGNIN'.